
CARTE D'IDENTITE ADULTE

PRENDRE RDV OBLIGATOIREMENT POUR LA DEMANDE ET LA REMISE

RDV en ligne sur : <https://www.hauts-de-bienne.fr/demarches-administratives/carte-didentite-et-passeport>
Ou 03.84.33.10.11 à la Mairie de MOREZ

Vous devez venir avec votre dossier complet :

- 1 Photo NEUVE** (de moins de 6 mois)
jamais utilisée ailleurs, homologuée pièce d'identité.
- Formulaire dématérialisé de pré-demande en ligne** :
se connecter sur le site ANTS : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>
 - - suivre la procédure et bien valider jusqu'au bout
 - - vous devez recevoir un mail avec une référence de dossier avec des chiffres et des lettres,
 - - vous devez l'IMPRIMER ou venir avec le mail dans votre téléphone pour nous le transférer. C'est votre dossier papier avec un flash code.
- Apporter **vosre ancienne CNI et/ou passeport**.
- En cas de perte ou de vol, timbre fiscal à 25 Euros** qui peut être acheté en ligne en même temps que la pré-demande.
La déclaration de perte se fera en Mairie.
- Un justificatif de domicile** : facture de moins de 1 an (EDF, EAU, Téléphone), Taxe Foncière ou Taxe d'habitation (échéancier et impôt sur le revenu refusés).

Pour les enfants majeurs habitants chez leurs parents ou un tiers :

 - justificatif de domicile de moins d'un an des parents
 - attestation d'hébergement manuelle
 - carte d'identité en ORIGINAL au nom du justificatif de domicile
- Acte de naissance** si la personne ne possède pas de pièce d'identité ou passeport périmé depuis moins de 5 ans.
Vérifier sur internet si votre commune de naissance est reliée COMEDEC - si c'est le cas pas besoin de demander votre acte.

RAPPEL IMPORTANT : la prolongation de 5 ans n'est valable que pour les personnes **majeures**, et qui ne sortent pas du territoire (la Suisse n'accepte pas de prolongation, comme l'Espagne et le Portugal).

Liens utiles :

carte d'identité :	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358
passeport :	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360
Agence Nationale des Titres Sécurisés :	https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion
Communes adhérentes à COMEDEC :	https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation